



PREDIM : REUNION DE COORDINATION N° 5 10 juin 2002

Participants :

- Jean-François JANIN – METL
- Xavier APOLINARSKI – Ministère de la Recherche
- Réginald BABIN – GART
- Jean-François BAILLET – CETE Nord-Picardie
- Jacques BIZE – CERTU
- Eric BOURLES – DSCR
- Michel CHOUZENOUX - URBA 2000
- Philippe DELCOURT - URBA 2000
- Benoît FERRY – SETRA
- Jean-Louis GRANDORGE - URBA 2000
- Jean LATERRASSE – INRETS
- Henri SZTANKE – UTP

Le compte-rendu de la réunion du 30 avril 2002 est approuvé.

1° Fonctionnement de la PREDIM

1-1 : Relations entre la PREDIM et le PREDIT

A l'attention des nouveaux participants, Jean-François JANIN présente les objectifs et le mode de fonctionnement de la PREDIM. Il rappelle ses étapes de mise en œuvre et les différentes réunions de coordination qui ont déjà eu lieu. La PREDIM entre maintenant dans une phase opérationnelle : la charte a été signée par la plupart des partenaires, les dossiers des porteurs de projets se multiplient, le contrat relatif à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage a été notifié...

La PREDIM a été présentée le 6 juin 2002 au groupe 9 du PREDIT (intégration des systèmes d'information et de communication) auquel il a été décidé de la relier. Les relations entre ce groupe et la PREDIM doivent être organisées de telle façon qu'ils soient mutuellement informés de manière permanente et que l'instruction des dossiers puisse se faire dans des conditions efficaces.

A cette fin, X. APOLINARSKI du Ministère de la Recherche et C. DAULAUD du Ministère de l'Industrie, qui assurent le secrétariat du groupe 9 du PREDIT, participeront aux réunions de la PREDIM.. Cette présence permettra d'éviter une double instruction des dossiers.

La PREDIM sera également en contact avec le groupe 2 (services de mobilité) Jean-François JANIN participera aux réunions de ce groupe et Frédéric DENISEY qui en est le secrétaire sera invité au Comité de Pilotage de la PREDIM.

Enfin, pour garantir la cohérence d'ensemble des programmes d'action, à la demande du Professeur. DUBUISSON qui préside le groupe 9, plusieurs membres de ce groupe seront appelés à siéger au Conseil Scientifique de la PREDIM.

Le Comité de Pilotage de la PREDIM assurera formellement l'instruction des projets.

Jean LATERRASSE indique que le mode de fonctionnement de la PREDIM lui apparaît désormais plus clair. Il souligne cependant qu'en matière d'information multimodale, l'innovation portera au moins autant sur l'organisation et la nature des services que sur les technologies. C'est pourquoi une liaison forte lui apparaît nécessaire avec le groupe 2 dont certains membres devraient également siéger au Conseil Scientifique de la PREDIM.

Cette proposition recueille l'accord des participants.

Jean-François JANIN souligne qu'on devra veiller à ce que les personnes des groupes 2 et 9 qui participeront au Conseil Scientifique de la PREDIM s'engagent à suivre et à évaluer les dossiers.

1.2 : Méthodologie d'instruction des dossiers par la PREDIM

Jean-François JANIN précise qu'il a été décidé d'examiner les dossiers présentés au cours de l'année 2002 « au fil de l'eau » pour assurer la montée en charge de la PREDIM et dégager les premières grandes thématiques d'action. Il indique qu'à partir de 2003 il pourrait être envisagé de formaliser un ou des appels à projets.

Jean-Louis GRAINDORGE explique qu'URBA 2000 a engagé une série de contacts avec des porteurs de projets et que les propositions faites au Comité de Pilotage sont toujours précédées d'un ou plusieurs entretiens.

Les discussions permettent de définir la procédure d'instruction suivante :

- Les actions sont sélectionnées par le Comité de Pilotage de la PREDIM et transmises au groupe 9 du PREDIT lorsque le financement est dans son champ de compétence. Ces actions doivent être « mutualisables », ce qui signifie que les porteurs de projets doivent accepter qu'elles soient évaluées et diffusées.
- L'instruction des dossiers comprend
 - une phase d'analyse confiée à un ou plusieurs experts qui précise les orientations et les résultats attendus ;
 - une phase de suivi avec, quand c'est nécessaire, un compte rendu intermédiaire
 - une évaluation
 - une phase de valorisation.

Jean LATERRASSE suggère que lorsqu'il sélectionne une action, le Comité de Pilotage précise clairement le mode de financement approprié

2° Communication et site internet

2.1 : Charte graphique et document de communication

Il est rappelé que le CERTU doit passer la commande et assurer le suivi de la prestation confiée à un professionnel du graphisme et de la communication. Cette commande sera financée par la DRAST sur crédits du Titre V délégués au CERTU.

Après consultation, une commande concernant la réalisation de la charte graphique et du logo doit être très prochainement notifiée. Le délai sera réduit autant que possible de façon à pouvoir exploiter les résultats à partir de septembre. Quelques propositions concernant le logo pourraient être faites en juillet.

Jean-Louis.GRAINDORGE demande que soit établie une liste de diffusion de manière à ce que, dès septembre, la PREDIM puisse communiquer efficacement. L'UTP, le GART, le CERTU, le METL se déclarent prêts à prêter leur concours à URBA 2000 pour la confection de cette liste.

2.2 : Site Internet de la PREDIM

Une réunion a eu lieu le 4 juin 2002 (voir compte-rendu). Le CCTP produit par l'INRETS et le CERTU a été validé. Le site sera abrité par le CETE de Bordeaux où, désormais sont centralisées toutes les applications Internet du Ministère de L'Equipement, du Logement et des Transports. Le CETE Nord Picardie réalisera les développements et assurera la gestion et la maintenance du site.

Les modèles de fiches documentaires proposées par le CETE Nord Picardie et nécessaires pour répertorier la documentation ont été analysées et validées en séance.

Il convient de valider un index de mot-clés. Ce travail devra être effectué par une personne de métier. Les discussions ont également mis en évidence l'intérêt de créer un « Thesaurus » qui pourrait faire l'objet d'une étude particulière.

La prochaine réunion a été fixée au 2 juillet après midi. Elle aura principalement pour objet de faire le point sur la documentation disponible et de croiser les documents de manière à éviter les doublons. La DTT est prête à prendre en charge une partie de la saisie des fiches.

Pour le financement du site Internet, le CETE Nord Picardie devra établir une proposition de budget pour 2003. Le financement sera assuré sur Titre 9.

3. Examen des projets

3.1 Les projets finalisés

Carte Blanche Conseil (CBC)

Carte Blanche Conseil propose d'effectuer une étude sur l'émergence d'un nouvel acteur ayant pour vocation de jouer le rôle d'opérateur de contenu. Celui-ci serait à la charnière des exploitants, des médias (diffuseurs d'information) et les autorités organisatrices.

Le Comité de Pilotage a manifesté son intérêt pour cette étude lors de sa réunion du 30 avril. 2002. Il dispose aujourd'hui d'une proposition détaillée. Carte Blanche Conseil, comme cela lui avait

été demandé, a prévu d'appliquer son modèle au cas de deux agglomérations : Lille et Rennes.

Jean. LATERRASSE conseille de confier l'expertise à un sociologue ayant une vision internationale. Pour cela il prendra des contacts avec l'Ecole des Mines et l'Ecole des Ponts et Chaussées. Il souhaite une évaluation multicritères.

L'étude sera financée par la DRAST. Le montant total TTC de l'étude est évalué à 45 208 d

CALISTEL

Cette société souhaite créer et expérimenter un ou plusieurs services vocaux accessibles à partir de mobiles via une interface vocale, destinés à guider le voyageur occasionnel dans l'utilisation des transports en commun en Ile de France.

Le principe de base est le suivant : un mobile appelant sera être localisé (au travers des nouvelles techniques de « géolocalisation » proposées par la plupart des opérateurs télécoms en France), un dialogue vocal permettra à l'utilisateur d'indiquer où il souhaite se rendre ainsi que les contraintes qui sont les siennes (mode de transport à privilégier, horaires d'arrivée, ...). Le système lui proposera alors l'itinéraire le plus adapté à sa demande, sous la forme d'un message vocal qu'il pourra stocker et réécouter autant de fois que nécessaire durant son parcours.

Le projet consiste à concevoir le système et à réaliser un prototype.

Son coût est estimé à environ 350 000 e TTC pour lequel une subvention à 70% pourrait être accordée (245 000 s).

Jean LATERASSE indique que l'INRETS est engagé sur des projets autoroutiers utilisant la géolocalisation pour les appels d'urgence et qu'il importe donc de vérifier le caractère novateur du projet de Calistel.

Jacques BIZE rappelle que Michel GIRARD a réalisé une étude dans le cadre du projet ACTIF et a de ce fait une bonne connaissance des problèmes de géolocalisation.

Réginald BABIN précise que le GART est intéressé par la démarche

Après discussion, le Comité de Pilotage émet le souhait, avant de se prononcer sur le projet d'ensemble que soit réalisée une étude préalable d'état des lieux sur les technologies vocales et la géolocalisation des mobiles. Cette étude devra en outre préciser la nature des services d'information multimodale pouvant être offerts par ce media.

Ce travail préalable sera engagé en 2002. Il est évalué à 60 000 e. Le financement sera demandé à la DRAST et le pilotage de l'étude serait assuré par l'INRETS.

MT3

MT3 travaille sur la convergence entre la télébilletique et l'information du déplacement. La carte sans contact serait le support unique permettant d'associer les services de télébilletique et les les services d'information (mobilité, tourisme, événements urbains).

L'étude proposée consisterait :

- d'une part à réaliser un état des recherches et des réalisations en la matière
- d'autre part à spécifier fonctionnellement et techniquement les services d'information susceptibles d'être associés à la carte à mémoire transport multiservices.
- enfin, à préciser un cadre d'expérimentation qui pourrait faire l'objet d'une proposition ultérieure.

Le coût de l'étude est estimé à 75 000 € TTC.

Le thème proposé est dans le champ de la PREDIM et mérité effectivement d'être approfondi. Le financement de l'étude serait demandé à la DRAST. Sa mise en œuvre comporterait le rapprochement :

- avec les expérimentations de télébillettiques existantes, notamment en Ile de France et en Charente-Maritime
- avec les travaux du groupement monétique-billettique, et notamment le SITP.

Un Comité de pilotage serait constitué entre le CERTU, le GART et l'UTP. L'INRETS proposera les experts.

3.2 Les nouveaux projets

Projet Dé-Multi

Ce projet est proposé conjointement par Canal TP - filiale de la SNCF, par l'intermédiaire de deux sociétés EFFIA et KEOLYS - et SETEC ITS.

Il s'agit de réaliser un système se composant d'un outil de questionnement et d'un annuaire de services décrivant les WEB services existants. Les réponses sont apportées aux usagers directement par ceux-ci. Le premier WEB service utilisé sera bien sûr celui de la SNCF.

La conception de l'annuaire sera ouverte de façon à pouvoir accueillir l'ensemble des WEB Services.

Le projet est estimé à 1 150 000 € TTC. Il se décompose de la façon suivante :

- Phase 1 : 350 000 € TTC
 - Avancées par rapport aux services existants
 - Définition du prototype d'annuaire
 - Conception du calculateur d'itinéraires
 - Définition du cadre juridique et Institutionnel
- Phase 2 : 800 000 € TTC

La discussion permet de souligner le besoin d'expertise préalable portant sur :

- L'aspect juridique : usage de l'information et constitution d'un cahier des charges traitant des conditions dans lesquelles le système peut garantir un service ouvert.. Cette expertise pourrait être confiée à un avocat spécialisé.

- L'architecture technique : Patrick GENDRE du CERTU pourrait être amené à examiner les aspects techniques.

Alstom

Alstom-Transport, fournisseur de systèmes de signalisation, de communication et de contrôle ferroviaire envisage d'inclure un service d'information voyageurs dans l'évolution des systèmes actuels. L'Information Voyageurs est donc considérée aujourd'hui comme une fonction à part entière dans un Système de Transport au même titre que le SAE, la gestion technique ou la sécurité.

Pour que cette nouvelle approche devienne réalité, ALSTOM propose de mener une étude consistant à identifier et valider les attentes et besoins d'information et à définir l'architecture du serveur d'information et l'intégrer au système actuel de communication et de transmission d'informations. Cette étude sera faite en liaison avec un opérateur et des laboratoires (sciences sociales pour mieux identifier les attentes et besoins d'information et informatique/architecture comme le labo HEUDIASYC de l'Université Technologique de Compiègne.).

Il est pris acte de l'intérêt de l'action proposée et de la coopération avec ALSTOM compte tenu de son rôle dans les équipements de transport. Un dossier complet sera présenté lors d'une prochaine réunion du Comité de Pilotage.

3.3 Les contacts

Service d'information de l'AMIVIF

L'AMIVIF (Association Multimodale d'Information des Voyageurs en Ile de France) vient d'ouvrir un site internet permettant d'obtenir des itinéraires en région Ile de France (<http://www.transport-idf.com>).

La mise au point est en cours et le système pourrait être ouvert au public à l'automne.

Projet de la société Transpolitan

Cette société doit présenter un projet qui concerne la réalisation de prototypes de systèmes d'information sur le transport multimodal pour des grandes villes en France. Ces prototypes répondront aux objectifs suivants :

- Promouvoir l'utilisation des transports en commun avec une application Internet et WAP/JAVA qui calcule des itinéraires en temps réel, et en fonction du profil et des préférences de l'utilisateur, pour l'ensemble des combinaisons possibles des modes de transport présents dans une ville ou agglomération. Ce système d'information conçu par Transpolitan sera adapté aux besoins spécifiques de la ville en question.
- Mettre en valeur la ville et ses transports en fournissant aux visiteurs arrivant aux gares principales un guide ergonomique qui leur permettra de se déplacer et de découvrir la ville en se servant d'un réseau de transport multimodal de porte-à-porte. Ce système d'information est proposé en forme d'un guide de poche conçu par Transpolitan.

Les villes intéressées par la mise en place des systèmes d'information de Transpolitan sont : Paris, Lille, Nantes, Lyon, Le Mans, Nancy.

4. Divers

- Les participants sont invités à lire la note d'orientation établie par URBA 2000 remise en séance et qui sera commentée lors de la prochaine réunion
- A l'automne, une réunion des Autorités organisatrices de transport sera organisée afin de faire le point des projets et des besoins.

Prochaines réunions

- **Mardi 2 juillet 2002 à 10H00**
- **Mardi 10 septembre à 10H00**

A URBA 2000

20, rue de Boulainvilliers, Porte D, rez –de-jardin

Métro : Ranelagh

RER C : Maison de Radio France